L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 OCTOBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 27 OCTOBRE,

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Neville & Sollingen, au bureau des Encanteurs, 171, rue Gravier—De l'argenterie, des bo s de prix rencontrés aux différentes régates, des meubles de bureau, montre, chaises, etc.

Par J. Dejan, jr. dans sa nouvelle salle d'encan, rue Gravier, coin Carondelet—Meubles, pianos et membres de bureau.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 3 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc.

Par D. E. Morphy, au No 91 de la rue des Magasins—Groceries, vins, liqueurs, etc.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185..........Rue des Remparts..........185

THEATRES.

Ce soir, Mercredi, 26 octobre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—The Streets of New York.

THÉATRE NATIONAL—Grande représentation par la célèbre troupe tyrolienne des Alpes.

THÉATRE DES VARIÉTÉS — Red Light, or the Signal of Danger.

THÉATRE ST CHARLES — Fra Diavolo et le Quadrille Cloteche.

$16,000 au lieu de $125,000.

Le juge Cooley vient de décider que l'avocat-général Belden avait droit à une commission de $16,000 et non de $125,000 sur la collection de la taxe extraordinaire de 1 pour cent en faveur de l'Etat. Cette rétribution de $16,000 pour avoir soutenu la constitutionalité de la taxe devant les tribunaux, ne se justifie pas plus que la commission entière réclamée par M Belden. Le juge Cooley fonde son jugement sur le caractère collectif du payement de la taxe contestée. Il avance que l'association des propriétaires, du moins telle qu'elle se composait alors, possédait le tiers des propriétés urbaines sujettes à la taxe extraordinaire de 1 pour cent, et qu'il avait été convenu entre l'association et M Lemarié, collecteur d'Etat, qu'une décision rendue contre un membre de l'association serait regardée comme finale pour tous et que tous s'y soumettraient, et cette décision leur était contraire. Le collecteur d'Etat ayant en conséquence suspendu toute poursuite contre les membres de l'association moins un qui était mis en cause, il s'en suit, d'après le juge Cooley, que la commission due à l'avocat-général doit porter sur tous les membres de l'association collectivement. Cette commission s'élève ainsi à $16,065 70.

Il est facile de démontrer l'erreur sur laquelle le jugement est fondé. L'arrangement fait entre un ou plusieurs membres de l'association est tout à fait extra-légal et ne doit entrer pour rien dans les considérations du juge. Il devait ignorer entièrement qu'il y eut une association de propriétaires refusant de payer la taxe et sa décision ne pouvait porter que sur l'unique procès qui lui était soumis. Un collecteur d'Etat ne peut poursuivre à la fois deux ou trois mille personnes, les premières poursuivies, si elles sont condamnées à payer, payent et les autres non poursuivies, voyant cela, payent aussi, sans autre obligation que d'ajouter à leur taxe l'intérêt légal. Le juge Cooley dit que tous les délinquants étaient membres de l'association; il est forcé évidemment de faire cette assertion pour motiver sa décision, mais le sait-il? Combien de contribuables n'avaient pas payé qui n'étaient ou ne sont pas membres de l'association? Combien de femmes, de veuves, d'orphelins, de mineurs, n'étaient pas représentés dans l'association et n'avaient pas payé leur taxe par l'unique raison peut être qu'ils manquaient de moyens pécuniaires, eux ou leurs agents, pour la payer? M. Cooley le sait-il? Et combien de membres de l'association même avaient payé la taxe contestée? M. Cooley le sait-il? Le président de l'association, M. Stevenson, avait payé la sienne longtemps avant le procès. Les raisons invoquées par le juge Cooley ne nous paraissent donc pas admissibles en droit, et la commission de l'avocat général ne peut porter que sur les contribuables poursuivis et mis en cause et non sur d'autres. Autrement, la décision serait par trop forte et l'affaire toute entière nous semblerait avoir été combinée pour doter l'avocat général. Nous espérons que la Cour Suprême réformera ce jugement et n'adjugera à l'avocat général que la commission qui lui est due sur le montant des taxes poursuivies et recouvrées avec son assistance, par voie judiciaire.

Nous finissions d'écrire ces lignes lorsque nous avons appris que le gouverneur intervenant a fait présenter par M. Bringier, avocat, tout un nécessaire pour obtenir un appel suspensif. De son côté l'avocat, représentant M Belden, a demandé que le procès fût placé de nouveau, attendu que son client ne pouvait se contenter de la somme de $16,065 à lui adjugée par la cour. Le juge Cooley a dit qu'il aviserait.

SÉJOUR. — Jefferson Davis a été reçu hier par une de ses nièces, Mme Stamps, rue Carondelet, où il demeurera pendant le séjour qu'il compte faire à la Nouvelle-Orléans. M. Davis est accompagné de son frère, M. Joseph E. Davis et d'une autre nièce, Mlle L. Mitchell. On dit que Jefferson Davis fera dans quelques jours faire une visite à ses parents dans l'Etat du Mississippi. La santé de l'ex-Président est meilleure qu'elle n'avait été depuis longtemps.

GRAND BAL PARÉ — Samedi, 30 du courant, la Tribu d'Osyka No 1, I. O. R. M. donnera au bénéfice du fonds des Orphelins et des veuves un grand bal paré dans la salle des Turners. Les comités de direction et d'arrangement sont composés de membres dont les noms, très connus et estimés, assurent le succès de cette fête. Nous remercions ces messieurs d'avoir pensé à nous dans leurs invitations.

CIRQUE DU CRESCENT CITY — Dès le 1er novembre, la Nouvelle-Orléans aura un spectacle dont elle ne peut pas plus se passer qu'elle ne peut se passer de théâtres pendant l'hiver; le Cirque Noyes est arrivé et commencera ses exercices, lundi prochain, sur la place de Lyon. La réputation du Cirque Noyes est immense, et cette fois le Grand Tournoi ou le "Champ du Drap d'Or" sera ajouté à toutes ses merveilles. Seulement, nous regrettons de dire que ce cirque ne restera que peu de jours dans notre ville. Qu'on se presse donc d'aller admirer sa grande troupe, la plus étonnante de toutes les troupes de cirque aux Etats-Unis.

MÉDICAMENTS GRATIS — Nous appelons l'attention des personnes qui ont besoin d'assistance médicale sur l'annonce du Dr P. Jegou, qui pratique la médecine depuis plus de quinze ans à la Nile-Orléans et qui adopte des aujourd'hui une pratique nouvelle, pour laquelle, sans doute, nombre de malades lui seront reconnaissants. Le Dr Jegou leur fournira les remèdes gratis, pourvu que ses consultations ou ses visites lui soient payées aux prix ordinaires requis par les autres médecins. Il donnera ses consultations à la pharmacie située au coin des rues St-Pierre et Dauphine. Cette nouvelle méthode exclut tout charlatanisme, car il est certain que le Dr Jegou ne prescrira que les remèdes indispensables. Ses ordonnances seront exécutées par M. Clavel, un de nos meilleurs pharmaciens et des plus consciencieux, qui les délivrera au coin des rues Orléans et Bourbon, ou au coin des rues St Pierre et Dauphine. Pour tous autres renseignements, voyez l'annonce.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ. — Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle. ☞

GRAND STOCK D'HABITS. — M. Leon Godchaux a mis en vente un des plus beaux stocks de vêtements qui aient jamais été importés ou confectionnés dans cette ville, et nous n'en connaissons aucun qui réunisse à un degré égal la nouveauté de la forme et la qualité des étoffes. M. Godchaux est bien certainement le premier pour l'étendue de l'assortiment et le premier pour la variété des genres. Chez lui règne la mode, et les acheteurs y jouissent vraiment de la liberté du choix, car on y trouve des confections pour toutes les tailles, pour tous les goûts, et nous pouvons dire aussi pour toutes les bourses, le bon marché étant une loi suprême dans les deux vastes établissements de M Godchaux, l'un situé rue du Canal Nos 81 et 83 et l'autre situé Vieille Levée Nos 213, 215, et 217. A ces établissements sont attachés de vastes ateliers où l'on travaille constamment à faire des habits sur commande. M. Godchaux a aussi un grand assortiment de cheviots à 6 cosses, article tout à fait nouveau. Voyez l'annonce.

HABILLEMENTS.—Au grand magasin de M. B. T. Walshe on trouve des pardessus de jeunes garçons, pour $5 00, et toutes sortes d'habillements d'école à des prix très modérés. Le stock de M. Walshe est considérable. Tout le monde peut aller l'examiner rue du Canal No 110.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CHARBON. — Achetez! achetez! l'hiver est précoce, ce qui annonce qu'il sera terrible. Mr. John E. Smith vend du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel anglais aux plus bas prix du marché. Profitez de l'annonce qu'il publie aujourd'hui dans l'Abeille et laissez vos ordres au bureau situé à l'angle des rues Carondelet et Gravier, ou sur la Levée, devant la rue Calliope, ou devant la rue Esplanade.

LINGE DE PEAU.—Mr. B. T. Walshe, rue du Canal No. 110, a un bel assortiment de linge de peau pour l'hiver, qu'il vend à des prix raisonnables. Les articles qui composent cet assortiment sont excellents. Les messieurs sont invités à aller les examiner.

☞ Nous sommes prié d'annoncer aux grocers et autres, que la balance du stock de Ed Thompson & Co sera vendue aujourd'hui, à 10 heures du matin, au No 91 de la rue des Magasins. Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy à la page des encans.

MAISON SOLARI.—Nous appelons l'attention sur l'annonce que publie aujourd'hui, dans l'Abeille, M. J. B. Solari. Ce dernier vient de recevoir par de récents arrivages d'Europe, un choix de comestibles fins qui mérite de fixer l'attention des consommateurs.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paie rien de plus ici.

LA POUDRE LABORDE est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laborde est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôt général chez A. Griffo, pharmacien, rue Royale, 285.

CHRONIQUE LOCALE.

NOUVELLE LIGNE DE CHEMIN DE FER.—Le projet de la construction de chemin de fer, dit la Société de Thibodaux, jusqu'au bas Terrebonne, ou qui partirait du bas Terrebonne pour aboutir sur la rive droite du Bayou Lafourche, occupe toujours l'attention de tous ceux qui en comprennent l'importance.

C'est pour aider à l'accomplissement de ce projet que les Membres du Conseil de ville, convoqués en session spéciale, se sont réunis mercredi soir, 20 octobre, dans le bureau de M. A. Maurin.

M. J. S. Goode, un des délégués nommés dans le meeting des citoyens de Thibodaux, pour savoir quelle serait l'action que prendraient les membres du Conseil de ville, concernant l'objet en vue, ayant été admis dans la séance, a donné un aperçu des bases sur lesquelles la compagnie du chemin de fer doit être établie. En vue d'organisation doit être établie, le capital social, a-t-il dit, sera de $400,000 divisé en actions de $100. Son organisation aura lieu aussitôt qu'il y aura $50,000 de souscrits. Les payements seront de dix pour cent sur le montant souscrit au moment de l'organisation, et de pas plus de vingt pour cent à la fois, et seulement après trente jours d'avis publié dans un journal de Houma.

La Sentinelle ajoute que le Conseil de ville a décidé de Maire à souscrire au capital de $20,000 d'actions.

PAROISSE ST CHARLES — Nous trouvons dans la [illegible] la nouvelle suivante par [illegible]:

Deux individus se sont arrêtés il y a quelques jours chez Mme H. O. Colomb, dont le mari était absent et qu'ils savaient avoir reçu une somme d'argent assez importante. A force d'instances, ils ont obtenu la permission de passer dans l'intérieur de la maison un paquet de foin qui, au lieu de marchandises, renfermait un nègre... [illegible] Heureusement il ne put se tenir en repos dans sa cachette, et ses mouvements attirèrent l'attention de Mme Colomb qui, avec beaucoup de présence d'esprit, [illegible]. Celui-ci fit feu sur le paquet suspect, en vit d'abord sortir des gouttes de sang, puis un nègre armé d'un revolver et d'un poignard, lequel fut achevé sur le champ. Les complices voulant intervenir, l'un d'eux fut tué, et l'autre prit la fuite. Ces derniers étaient blancs, quant à la couleur du moins.

SAUVETAGE — Les opérations du sauvetage du steamer Général Grant, abandonnées au commencement de l'été, vont être reprises incessamment. La quille de ce bateau est à une profondeur de 21 pieds au-dessous du niveau du fleuve.—On estime que le sauvetage, y compris le prix des pontons, chaînes, etc., ne coûtera pas moins de $10,000.

THÉATRE NATIONAL — Les chanteurs Tyroliens ont un grand succès, et chaque soir, la salle du Théatre National est comble. Nous engageons le public à profiter des dernières soirées.

CONCOURS — Le premier prix $[illegible], décerné par la Foire de St-Louis au planteur exposant la plus belle canne [illegible], a été remporté par M. Pierre Babin, de la Paroisse Est Baton Rouge.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT — M. Pratt, président de la Compagnie des Abattoirs, a comparu hier devant la 6e Cour de District sous l'inculpation de mépris de Cour. Le juge Cooley a renvoyé l'affaire à lundi prochain.

FAITS DIVERS — La police a arrêté le nommé H. Pitre, sous l'accusation d'avoir volé [illegible] il y a quelque temps dans la synagogue israélite. Pitre a comparu hier devant le recorder Gastinel. A l'accusation de vol portée contre lui, est venue s'ajouter une plainte de l'officier de police Petrovitz que Pitre a menacé de mort au moment où cet officier s'est présenté pour l'arrêter.

— Un individu, du nom de James Ingram, a reçu hier un coup de pied de mulet à la tête. Il a été transporté sans connaissance à l'Hôpital de Charité.

—La femme Franke Dell, dont nous avons annoncé hier l'assassinat, n'a point succombé aux horribles blessures qu'elle a reçues; son état paraît, néanmoins désespéré. Cette lugubre affaire reste encore enveloppée du mystère le plus profond.

—Un malfaiteur a tenté d'incendier lundi soir, vers onze heures, une maison de la rue Cassacalvo, près de la rue Clouet. Surpris par quelques personnes au moment où il était occupé à accomplir son coupable dessein, ce misérable est parvenu à s'échapper.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Séance ordinaire du mardi 26 octobre 1869. Présidence de M. Wiltz.

Résolution à l'effet d'autoriser la compagnie de navigation de la Vallée du Mississippi à bâtir un hangar sur le débarcadère faisant face à la rue Girod.

Le comité des finances présente un projet d'ordonnance pour les licences d'après lequel les licences ne seraient obligatoires que pour les établissements industriels. Ce projet est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le comité des rues et débarcadères présente une résolution ayant pour objet d'autoriser le voyer de la ville à faire une enquête sur les travaux exécutés par John T. Rush au canal d'Orléans, et d'ordonnancer une somme de —— en certificats pour le paiement de ces travaux.

Mr. Pradez discute ces résolutions; il pense que Rush doit terminer les travaux compris dans son contrat avant d'en recevoir le prix.

M. Peyroux remplace M. Wiltz au fauteuil.

M. Wiltz propose que l'ordonnancement des certificats dont il s'agit soit soumis à l'approbation du Conseil.

La résolution, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

Le veto du Maire sur la résolution relative à la vente du contrat de réparation des wharfs est lu au Conseil. Le Conseil passant outre au veto du Maire, soutient la résolution. MM. Kaiser et Shields votent contre l'ordonnance.

Résolution ayant pour objet d'autoriser le Commissaire des rues à construire des ponts aux intersections de diverses rues dans le 2ème District. Adoptée.

Résolution relative à la construction de banquettes rue Peters. Adoptée.

Le Comité spécial, présidé par M. McCaffrey, chargé d'examiner la question du drainage et les moyens propres à prévenir la ville de l'inondation, présente son rapport. Le comité conclut à l'adoption du plan proposé par la commission des ingénieurs (général Beauregard et autres) à savoir: la construction d'une digue ou levée faisant ceinture, partant du Mississippi, au-dessus de Carrollton, se dirigeant de là vers le coteau de la Métairie, puis suivant la ligne de l'ancien chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain, aboutissant de là au Lac, et revenant ensuite vers le fleuve. Référé.

M. Pradez, président du comité des finances, donne des explications sur la situation générale des finances de la ville. Le montant des taxes arriérées s'élève à la somme de $500,000. Tout permet d'espérer que cette somme rentrera prochainement dans le Trésor municipal. La question de l'Agence fiscale sera réglée prochainement d'une manière satisfaisante.

La séance est levée.

ASSISTANTS ALDERMEN — Séance ordinaire du mardi 26 octobre 1869.—Présidence de M. Pandely.

Rapport hebdomadaire du Trésorier de la ville — Balance en caisse $1820. — Reçu $215 36.

Rapport hebdomadaire du Trésorier des Water Works — Recettes $1,983 33.—Dépenses $25 35.—Balance $17 556 36.

Le contrôleur informe le Conseil que le contrat de l'enterrement des indigents a été adjugé à James Crellin, au prix de $6,000; et celui de la réparation des tables, etc., du marché Poydras, à Rob. Brown, au prix de $6,975.—Le tout pour un an.

Le surintendant des water-works recommande la construction de puits à incendie.

M. de Feriet, encanteur de la ville, informe le Conseil que le contrat du marché Bazar a été adjugé à M. W. H. Wels au prix de $110,500—Référé à l'Avocat de la ville.

Lecture est donnée de la démission de M. Lagan, membre des Conseil. Cette démission est renvoyée à un Comité chargé d'en solliciter le retrait.

Résolution ayant pour objet l'adjudication de l'entretien des "Shell roads."—Référée.

Communication du juge Livingston, avocat de la Compagnie du Canal Carondelet. Référé à l'avocat de la ville.

La résolution relative à la perception des taxes arriérées de 1866-67, par le shérif, est adoptée.

La séance est levée.

Revue Politique.

Nous empruntons cette revue au *Gaulois* du 8 octobre:

Aujourd'hui, conseil des ministres sous la présidence de l'Empereur.

La séance, disait le *Constitutionnel* ce matin, aura une importance exceptionnelle. Si le gouvernement n'est pas revenu à un sentiment plus exact de ses devoirs et n'a pas changé la date de son décret de provocation, il n'a pu faire, comme on dit, que de la bouillie pour les chats et ses délibérations, en dépit du *Constitutionnel*, ne sauraient avoir aucune importance pratique.

La situation est bien modifiée depuis hier et dans le sens le plus défavorable au pouvoir. Malgré les repentirs de la sagesse de M. Raspail, l'idée d'une manifestation pour le 26 octobre perd du terrain. A l'exception du *Rappel* et de la *Réforme*, tous les journaux la condamnent.

L'*Avenir national* n'en veut pas.

Le *Temps* la blâme.

Le *Réveil* la considère comme inutile et dangereuse.

L'*Opinion nationale* en signale les périls dans le présent et dans l'avenir.

La *Liberté* partage l'avis commun.

Le *Siècle* estime qu'il n'y a plus à réunion pour le 26 octobre.

Il y a donc unanimité dans les différentes nuances de la démocratie, et je serais bien étonné si, sous peu, la *Réforme* et le *Rappel* ne renonçaient pas à pousser jusqu'au bout leur campagne de l'obélisque.

Donc, les chances d'une échauffourée réjouissante pour la réaction vont en diminuant.

D'un autre côté, le mouvement suscité par M. de Kératry perd son caractère individuel et revêt une forme collective et légale qui en décuple la gravité. Ainsi que le *Gaulois* l'annonçait dès hier, M. Jules Ferry vient d'adresser une lettre "à ses honorables collègues de l'opposition en général, et aux élus du peuple de Paris, en particulier," pour les appeler à une solennelle délibération. Mais d'ores et déjà, on peut être certain que l'idée d'une manifestation dans la rue est écartée. M. Ferry est d'accord sur ce point avec M. de Kératry, et les autres députés arrivés ce matin même à Paris se sont déjà rangés à l'avis du représentant de la Seine et du représentant du Finistère.

Maintenant l'appel de MM. Jules Ferry et de Kératry sera-t-il plus écouté que celui publié ces jours derniers par M. Ernest Picard?

Il n'en faut pas douter, M. Ernest Picard, en s'adressant indirectement à tous les députés, officiers ou non, avait bien involontairement sans doute, dénaturé le caractère des protestations qui devaient sortir de cette réunion ou peu trop panachée. L'opposition démocratique ne pouvait, dans une question de cette nature, fraterniser avec les mameloucks. C'est ce qui explique la froideur de l'accueil fait à la proposition de M. Picard.

MM. Jules Ferry et de Kératry, au contraire, s'adressent à la seule opposition et enlèvent aux hésitants tout prétexte à ne pas se rendre à leur appel. Leur lettre n'aura pas seulement pour effet de grouper les membres épars d'un parti. Elle va permettre aux députés, qui s'étaient individuellement engagés pour le 26 octobre, de revenir sur leur résolution. Appartenant à un groupe, ils ne peuvent agir isolément. De cette façon, si, comme il n'est pas permis d'en douter, les représentants de l'opposition se réunissent, le ministère aura devant lui non plus des individus, mais une petite phalange considérable par les noms et par le talent de ceux qui la composent, et agissant avec ensemble.

Si on me demande ce qui sortira de la réunion de la gauche, provoquée par M. J. Ferry, je répondrai que je n'en sais absolument rien. Mais j'avoue pressentir de graves événements.

Ce soir, on disait déjà que les députés, poursuivant le développement logique de la thèse constitutionnelle soutenue par M. de Kératry, viendraient déclarer collectivement, le 29 novembre, que, la Constitution étant violée par le gouvernement, ils se tenaient, eux, pour déliés désormais du serment prêté à la dite Constitution, sans pour cela renoncer à siéger dans l'enceinte du Corps législatif.

Que ferait le ministère en présence de cette attitude, et dans quels désastreux embarras ne serait-il pas mis par une résolution de cette nature?

Demanderait-il l'expulsion de trente ou quarante membres de la Chambre?

Aurait-il recours à une dissolution?

Ou chercherait-il des appuis?

Dans la droite? Elle est peu nombreuse et d'ailleurs bien ébranlée.

Dans le centre gauche? Hélas! le centre gauche, à force d'appuyer du côté opposé à la droite, a perdu son centre de gravité, et, par décousement, par dessus ou par crainte, tombe presque dans la gauche.

N'avons-nous pas entendu, hier, M. Latour-Dumoulin, député d'Argoulême, pousser des cris d'orfraie, déclarer que le gouvernement avait donné l'étrange satisfaction de braver le sentiment général et qu'à ses yeux, on ne serait pas loin de provoquer un conflit qui permit le retour à des mesures réactionnaires! M. Latour-Dumoulin est un des plus modérés parmi les 116, et, s'il a honte mémoire, c'est lui qui faisait attribuer à ses électeurs, en mai dernier, trois photographies représentant l'une l'Empereur, l'autre le prince impérial, et la troisième M. Latour-Dumoulin, trinité dynastique.

Et pourtant, aujourd'hui, la situation l'entraîne et lui fait parler le langage des opposants.

M. Napoléon de Champagny, dynastique, et M. Bouttier, archi-dynastique, ont parlé sauf nuances, dans le même sens. M. le marquis d'Andelarre est d'accord avec ses collègues. Et maintenant que ce train de déclarations s'est mis au départ, on va compter les voyageurs qui monteront aux différentes stations!

D'ici quinze jours, il faudra remettre des wagons supplémentaires. Le 29 novembre, on refusera du monde, et il faudra fermer les guichets.

L'histoire dira sur qui doit retomber la responsabilité d'une situation dont on pouvait facilement conjurer les dangers avec un peu de droiture et d'habileté.

Si, par exemple, le pouvoir avait fait précéder le décret du 2 octobre d'une note justificative, d'une sorte d'exposé de motifs, expliquant que le retard devait être attribué aux projets de lois présentement à l'étude, projets dont la promulgation aurait suivi, l'opinion publique l'aurait certainement admise, et, en tout cas, l'irritation légitime des députés eût été privée de son principal aliment.

Mais non, on n'a rien fait, rien dit, rien écrit. *Sic volo, sic jubeo*, etc. [illegible] disent les Romains, en traduisant: "Je suis le maître, et je vous défie de ne pas content, j'en suis bien fâché." Le décret de convocation a été le pendant du décret de prorogation. Pour guérir une blessure qui saignait encore, on a porté un nouveau coup.

Le pouvoir s'est ainsi à bras paralysé en prendre son parti, il ne veut pas se résigner à renoncer à ses habitudes. Au moment d'abdiquer, et s'il s'agit d'un triomphe sa plume dans l'encre, il se redresse et jette l'encrier à la tête de ses ministres.

A la fin, les plus débonnaires s'irritent de ce manège, et c'est ainsi que des ministères habiles et un gouvernement fort tranquillement en tigres tant de moutons que, il y a six mois à peine, ne se doutaient pas qu'ils deviendraient un jour enragés.

FRANCE.

Nos lecteurs savent que M. de Kératry et cinq autres membres du Corps-Législatif devaient, le 26 octobre, aller frapper à la porte du Palais-Bourbon pour mettre un terme à la prorogation et continuer la session, mais la convocation du Corps-Législatif pour le 29 novembre paraît avoir changé les idées de M. de Kératry, et à la date du 6 octobre, il adresse par l'intermédiaire du journal le *Temps*, à MM. Gambetta, Girault, Guyot-Montpayroux, Marion et Raspail la lettre suivante dont ces messieurs ont sans doute été fort satisfaits, car la partie proposée par leur collègue était vraiment par trop dangereuse:

Mes chers collègues,

L'opinion publique a forcé le gouvernement de capituler sur la question de convocation, mais le décret du 3 octobre atteste, une fois de plus, qu'aux yeux du pouvoir, la loi n'est faite que pour servir son bon plaisir.

En présence de l'appel lancé à toute l'opposition par notre honorable collègue, M. J. Ferry, appel qui sera entendu de tous, je ne crains pas de déclarer que je ne me rendrai pas le 26 octobre au Palais Bourbon.

A l'opposition, aujourd'hui, de prendre les mesures les plus conformes à sa dignité et à la revendication des libertés publiques. Il importe au pays que la lutte engagée entre le pouvoir personnel et les représentants de la nation ne se dénoue pas par une émeute.

Agréez, etc.

Comte de KÉRATRY,
Député du Finistère.

6 octobre 1869.

Voici encore deux lettres adressées à M. Jules Ferry, l'une par M. Jules Simon, et l'autre par M. Magnin, député de la Côte-d'Or:

Bordeaux, 7 octobre.

Mon cher ami,

Je suis obligé de rester ici, parce que je fais lundi soir une conférence au profit des ouvriers incendiés. Je partirai donc pour Paris la semaine prochaine. Vous savez et tous mes amis savent quels sont mes sentiments sur la conduite du pouvoir, et sur les devoirs qu'une telle conduite nous impose. Nous sommes tous d'accord pour revendiquer énergiquement les droits du pays, et cette revendication nous sera facile, car outre la justice absolue, nous avons pour nous la loi écrite. Ce sera un spectacle unique dans l'histoire, une loi faite contre nous, défendue par nous contre ceux qui l'ont faite.

A vous de cœur. JULES SIMON.

Dijon, 7 octobre 1869.

Mon cher ami,

Vous avez eu une bonne pensée en provoquant nos collègues de l'opposition à se réunir à bref délai à Paris.

J'accepte le rendez vous, je me tiens à votre disposition, mais je voudrais que vous fixiez mieux et plus encore, en fixant le jour de la réunion. Pour cela concertez-vous avec vos collègues en ce moment à Paris.

La situation est grave, elle exige de notre part un examen attentif et une sérieuse délibération.

Le pouvoir personnel ne veut pas céder, il essaie de nouveau d'agir selon son caprice et en maître; vaincu dans les élections, il tente de prendre une revanche.

La souveraineté nationale dont nous sommes les mandataires et les fidèles interprètes saura bien lui imposer ses volontés. Rien ne prévaut contre le droit, rien ne triomphe de l'opinion publique, et nous les avons l'un et l'autre avec nous.

A bientôt, cher ami.

Tout à vous de cœur,
E. MAGNIN.

M. Raspail persiste, dit-on, dans sa résolution de se rendre, le 26, à une heure et demie au Corps législatif pour ouvrir la session.

Voici quels seraient ses projets:

M. Raspail aurait l'intention de se présenter accompagné d'un huissier.

Par acte de *constat* de cet officier ministériel, M. Raspail ferait établir que la session n'est point ouverte; ledit acte serait ensuite dûment enregistré, puis signifié aux ministres auxquels, au nom de M. Raspail, assignation serait donnée d'avoir à comparaître devant.... (on ne dit pas devant quel tribunal) pour se voir condamner soit à obliger l'Empereur à ouvrir la session, soit à se retirer du ministère.

Nous lisons dans la *Patrie*:

La situation se détend. Les menaces de l'opposition sont moins violentes, se transforment même dans quelques feuilles, qui cessent d'assigner des rendez-vous à l'émeute et conseillent aujourd'hui le calme. Est-ce raison, est-ce prudence? Quel que soit le motif de ce changement d'attitude et de langage, il est utile de le constater.

La *Réforme* et le *Rappel* seuls font exception. Ce dernier journal, couvert de la défroque de don Spavento, continue, même de plus belle, sa pantomime révolutionnaire.

L'*Avenir National*, à qui l'on ne peut refuser le sens politique, est d'avis que la gauche a autre chose à faire que de donner la parade à des curieux. Ce journal, qui a publié, en l'appuyant, la lettre par laquelle le *Réveil* conjure ses amis de renoncer à la manifestation, reproduit aujourd'hui l'article où le *Siècle* donne aux siens le même conseil.

L'*Opinion nationale* se rassure en pensant que d'ici au jour indiqué, l'esprit si vif et si mobile des Parisiens aura trouvé quelque dérivatif.

En somme, toutes les nuances de l'opposition systématique reconnaissent l'inopportunité et les dangers d'une démonstration sans objet, et s'efforcent d'en détourner les esprits.

Nous estimons donc qu'on peut envisager sans trop de crainte cette échéance du 26 octobre dont on a voulu un instant faire un épouvantail.

D'ailleurs, la dernière lettre de M. de Kératry tranche aujourd'hui la question déformais posée sur le terrain constitutionnel.

Le *Temps*, à qui est adressée la lettre du député du Finistère, l'accompagne des réflexions suivantes:

Tous les hommes de bon sens, tous les bons citoyens féliciteront M. de Kératry de sa détermination vraiment patriotique.

Dans l'état des choses, M. Kératry a cent fois raison de ne pas maintenir sa proposition. Il était dégagé déjà par le nombre si restreint des adhésions qu'il avait obtenues, et il se dégage bien plus encore en se ralliant au projet d'une entente commune entre les députés de l'opposition. L'idée qui dominera cette entente, c'est évidemment que la question ne doit, à aucun prix, se vider par une émeute. Il y a tout lieu de croire que, dans les circonstances présentes, ni M. Gambetta, ni M. Girault, ni M. Guyot-Montpayroux, ni M. Marion ne voudront reprendre pour leur compte l'initiative individuelle abandonnée par M. de Kératry.

Reste, il est vrai, M. Raspail, "sur lequel, dit la *Liberté*, l'attention du public français est concentrée tout entière."

C'est ce que nous ne pouvons admettre, même en accordant à M. Raspail une influence qui lui fait absolument défaut. D'ailleurs, n'oublions pas que M. Raspail a engagé la partie sans de la population à ne point s'associer à son projet.

Nous trouvons dans le *Réveil* la pièce suivante adressée à MM. les députés de la Seine:

A Messieurs les députés de la Seine:

Le décret inséré au *Journal officiel* du 3 courant coupe court à la signature de l'adresse qui devait vous être envoyée par vos électeurs.

Le Corps législatif est convoqué, mais pour le 29 novembre seulement.

Par cette décision, dont le ministère vient de se rendre responsable, l'opinion publique est foulée aux pieds et le gouvernement viole la Constitution qu'il a décrétée lui-même.

C'est un outrage de plus à l'adresse du Corps législatif, et la France a le droit de se déclarer meurtrie dans la personne de ses représentants.

Cette situation douloureuse, qui l'a créée? Vous. C'est vous qui, par votre attitude molle et indécise au cours de la vérification des pouvoirs, par votre faiblesse et votre pusillanimité à l'époque de la prorogation, par votre inertie et votre silence durant les délais de cette prorogation, avez encouragé le pouvoir dans sa voie vexatoire.

Si la population de Paris, si la France démocratique, qui avaient fondé sur vous de si belles espérances, se trouvent déçues et humiliées, c'est à vous, à vous seuls, qu'elles le doivent.

Nous, vos électeurs, étions tenus de vous le faire savoir. A vous maintenant d'aviser et de tenir à l'avenir une conduite plus ferme et plus digne que par le passé. Vous connaissez le sentiment de vos mandants.

Ce qu'il y a principalement à retenir de cette adresse, que le *Réveil* dit revêtue de plusieurs centaines de signatures, c'est qu'elle est évidemment contraire à tout projet de manifestation. Elle retire, en effet, la presse précédente qui conviait à Paris, et qui avait pour objet de mettre les députés de la Seine en demeure, en vue de la date du 26 octobre. La nouvelle adresse déclare que le décret de convocation coupe court à cette mise en demeure, qui est par conséquent non avenue. A ce point de vue, il faut noter les prudentes fins de ces adresses de sagesse. Et, revanche, nous les trouvons un peu sévères pour MM. les députés de la Seine. A notre avis, toute la Chambre a trop facilement accepté les loisirs de la prorogation, et d'une prorogation qui pouvait sembler indéfinie. Mais les députés de la Seine ne méritent à cet égard aucun reproche particulier. Quant au pouvoir constitutionnel, nous avons déjà dit par quelle raison ils ne peuvent s'en montrer fortement touchés. Ils ne sont pas fondés à douter du gouvernement des lois ou de constitutionnalisme. Le point de vue où la plupart d'entre eux se sont placés, la position qu'ils ont prise, ne leur permettait pas de douter. Il pouvait ne pas leur être indifférent que le Corps législatif fût prorogé, mais la date du 26 octobre ne pouvait rien leur offrir de particulièrement entraînant.

Temps.

TROUBLES A BELLEVILLE.

Nous lisons dans la *Patrie* du 11:

Hier, à l'occasion d'une réunion publique tenue à Belleville, de graves désordres ont eu lieu.

Voici sur ce qui s'est passé les renseignements qui nous sont communiqués:

"Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, la salle est comble et la foule se presse.

"M. Rochefort est élu président d'honneur, M. Lissagaray préside de fait.

La discussion porte sur "les huissiers."

"M. Ducasse prononce un long discours dans lequel il accumule ces diffamations les plus grossières. Quelque un demande s'il est permis de vous [illegible] au pouvoir, [illegible] je préférerais un peu court.

"M. Ducasse termine en disant qu'il ne s'agit plus pour le peuple d'une simple évolution, mais de tout autre chose."

Premier avertissement du commissaire.

"M. Nathan prend l'encrier, la parole; il appuie ce qu'a dit M. Ducasse. Il s'exprime en termes assez violents pour motiver un nouvel avertissement du commissaire.

"A partir de ce deuxième avertissement, le tumulte le plus violent se déchaîne: les cris, les huées, les injures des vociférations ne discontinuent pas. Le commissaire déclare l'assemblée dissoute.

"Le président déclare maintenir la séance. Personne ne quitte la salle. M. Nathan, continue son discours.

"Sur une invitation nouvelle d'évacuer la salle, adressée par le commissaire, qui reparaît accompagné d'un officier de paix et de sergents de ville, ce magistrat est repoussé, une lutte s'engage, plusieurs individus armés de bancs tombent sur les agents qui l'épée au fourreau, parviennent à grand peine à refouler les assaillants vers la porte de sortie. Des cris: Aux armes! vive la république! se font entendre.

"La foule se retourne alors, repousse les sergents de ville, les entoure et engage avec eux une lutte acharnée. Plusieurs d'entre eux se voient arracher leur épée. Cinq sont blessés plus ou moins grièvement. Plusieurs autres ont leurs habits déchirés. On entend les cris: "A mort la police! aux armes! vive la République!" Trois individus, reconnus comme agresseurs des agents, sont arrêtés.

"Le conflit commencé à huit heures et demie a pris près à duré une heure environ.

"Sur la voie publique, le désordre s'est prolongé.

"Une bande considérable s'est formée. Elle a parcouru une partie du boulevard de Belleville, faisant cortège à un individu porté à bras, et qu'on prétendait avoir été blessé dans la mêlée. Les meneurs de cette bande criaient: "Aux armes! on assassine nos frères!"

"Après la dispersion de la bande, le prétendu blessé a été arrêté, et il a été constaté par un médecin qu'il ne portait aucune trace de blessure."

Si ce récit est exact—et tout nous autorise à le considérer comme tel — ceux qui répudient la violence, seront suffisamment édifiés sur les projets de ces artisans de troubles: mettre la population aux prises avec l'autorité chargée de faire respecter l'ordre, puis, sous prétexte de violation de la loi, engager une collision, coûte que coûte.

C'est à la prudence, c'est à la sagesse, c'est à l'énergie des bons citoyens que nous nous adressons pour faire avorter ces odieuses manœuvres, ces criminels desseins.

Les Finances de l'Espagne.

On lit dans la *Liberté*:

Tel est le déplorable état des finances en Espagne, état dont la responsabilité remonte beaucoup plus haut que la révolution de septembre 1868, que la question de forme de gouvernement,—monarchie constitutionnelle ou république fédérale,—est devenue moins encore que secondaire, presque insignifiante.

En effet, dom Ferdinand de Portugal accepterait d'échanger le bonheur de sa vie privée contre l'éclat de la cour d'Espagne; le duc de Montpensier verrait enfin ses piastres se changer en diadème; le maréchal Serrano, le maréchal Prim et l'amiral Topete consentiraient à régner sous le titre et sous la forme de conseil de régence pendant la minorité du jeune prince des Asturies, constitutionnellement prolongée, d'accord avec la reine Isabelle jusqu'au 28 novembre 1876, époque à laquelle don Alphonse atteindra l'âge de vingt et un ans; enfin, la république fédérale serait proclamée, qu'aucun de ces dénouements ne simplifierait la question de Cuba et n'aurait pour résultat de changer l'excédant des dépenses sur les recettes en excédant de recettes sur les dépenses, ni même de donner aux chemins de fer qui se ruinent le trafic et les voyageurs qui n'existent pas.

Ce qu'il faudrait à l'Espagne, c'est moins un roi qu'un bon ministre des finances qui ait le courage de plonger au fond des choses, portant la lumière où est l'obscurité, la simplification où est la complication, l'ordre où est le désordre, l'économie où est la dilapidation, et disant à tous la vérité.

Si ce ministre des finances existe en Espagne, à quelque opinion qu'il appartienne, unioniste ou progressiste, monarchiste ou républicaine, que le gouvernement actuellement responsable le choisisse sans hésiter, et que lui-même accepte par patriotisme, dût-il être seul de son opinion dans le cabinet! Il y a des circonstances où, ayant le triomphe de son parti, doit passer le salut de son pays!

L'Espagne est sur le bord d'un gouffre où s'engloutiront l'un après l'autre tous les gouvernements qui se succéderont, si elle ne fait pas un effort suprême, si elle ne trouve pas le chirurgien qui, appelé à sauver le corps, saura et osera faire l'amputation des membres gangrenés.

TEMPERATURE—26 Oct. 1869.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.
No 111, rue du Canal,

6 heures	A. M.	51	degrés.
12 "	A. M.	54	"
3 "	P. M.	55	"
6 "	P. M.	53	"

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Le 26 Octobre à Paris

Rente 71,52

Nouvelles de Madrid

Accident fatal à Memphis

Echauffourée à Brooklyn

Attentat contre un citoyen commis par des soldats fédéraux

La liberté religieuse à Cuba

Nouvelles européennes.

Madrid, 26—Les trois principaux partis politiques, représentés dans les Cortès, ont nommé chacun sept députés. Ces délégués se réuniront en conférence pour tâcher de s'entendre sur le choix d'un roi.

Des troubles ont éclaté hier à Barbastro (Aragon). On a crié: "Vive la République!" et fait d'autres démonstrations séditieuses. Mais tout est rentré promptement dans l'ordre. La ville est calme aujourd'hui.

Les députés de Porto Rico aux Cortès ont adressé au gouvernement une pétition dans laquelle ils demandent qu'on ne passe, pour le moment, aucune loi relative à la colonie.

Paris, 26 soir—Bourse ferme—Rentes 71 fr 52. (Hausse de 0,05 sur la Bourse d'hier.)

Paris, 26 oct—6 heures du soir—La ville a été parfaitement calme jusqu'à cette heure. La démonstration a eu lieu; mais l'ordre n'a pas été troublé.

L'Empereur est sorti cette après-midi dans une voiture qu'il conduisait lui même; et a parcouru les principaux quartiers de la ville.

Londres, 26. — Acton Ayerton est nommé commissaire public des travaux et constructions en remplacement de Layard.

James Stansfeld, membre du parlement, a été nommé secrétaire du Trésor, en remplacement d'Ayerton.

M. Gardon remplace James Moncref en qualité de Lord Avocat d'Ecosse.

Madrid, 26 octobre—Serrano menace de résigner la régence, dans le cas d'une rupture entre les unionistes et les progressistes.

Paris, 26 octobre—La ville est parfaitement tranquille.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 26 oct.—Le décret des Cortes proclamant la liberté religieuse à l'Ile de Cuba et à Porto Rico a été promulgué aujourd'hui, et a désormais force de loi. Ce décret est très libéral, il déclare que l'Espagne ne peut se tenir en dehors du mouvement général de l'Europe et du monde entier. Cette considération est plus puissante encore pour les Antilles, qui sont voisines d'un continent où la liberté religieuse est inscrite dans les lois. Un article du décret porte qu'aucune personne ne pourra être éloignée des emplois publics, à cause de ses croyances religieuses.

Le décret a été accueilli par la population avec une satisfaction générale.

La ville est très calme. Les négociants américains et européens font des contrats pour les récoltes pendantes.

La Havane, 26 octobre—La *Voz de Cuba* s'attend à perdre les avantages heureux que le pays pourrait retirer du décret de liberté religieuse. *Le Diario* ne fait aucun commentaire. La *Prensa* exprime son mécontentement.

La Havane, 26 octobre—Change lourd et en baisse.

Nouvelles de Washington.

Washington, 26 octobre—Revenu intérieur $280,000.

Geo. Butler, neveu du général Ben. Butler, a été nommé consul général à Calcutta.

Delano a décidé que les marchands de vin vendant leurs propres produits, dans les lieux où ils sont fabriqués, ne sont pas passibles de la taxe spéciale sur les liqueurs.

Le Président est absent, il ne reviendra que samedi.

La société des mécaniciens de chemin de fer a été reçue hier par le Président. Speeches de cérémonie prononcés de part et d'autre.

La Cour Suprême n'a pas encore rendu sa décision dans l'affaire Yerger, l'avocat-général et le défenseur de Yerger n'étant pas d'accord sur la procédure à suivre.

Nouvelles Diverses.

Buffalo, 26 octobre—Grande tempête de neige. 2 pouces de neige à Toronto, 2 pieds de neige dans le Nord et dans l'Ouest du pays.

Memphis, 26—Le People's Bank of Tennessee a été mise en liquidation. Cette liquidation s'opérera par les soins de l'Union and Planters Bank.

Le Dr Moody, de Walnut Bend (Arkansas) a été broyé par la machine de son moulin à scie vendredi dernier. Peu de temps auparavant, il avait perdu son bras droit dans un engrenage, et le jour où il a péri, il reprenait pour la première fois depuis son accident dans son moulin.

New York, 26 octobre—Le célèbre procès de coton "Les Etats Unis versus Verbach Steven" a été décidé aujourd'hui en faveur de Stevenson. Lancour a admis que le coton en question n'a jamais appartenu au gouvernement Confédéré, et qu'au lieu d'avoir été expédié à New-York en violation d'un acte du Congrès, il l'avait été d'un port confédéré (Wilmington) pour un port étranger en violation du blocus, ce qui ne change rien au titre de propriété de la marchandise, les Etats Unis ne l'ayant pas saisi, à l'époque, comme prise de guerre.

New-York, 26 oct—H. H. Handick, ancien sous trésorier, et Calvin T. Holbert, sont désignés dans le public comme devant succéder au gén. Butterfield.

Le nouveau marshal des Etats Unis, Samuel A. Harlowe, était député marshal du marshal Barlow. D'après le *Post*, le marshall Barlow a donné sa démission, par dégoût des fonctions de sa charge, et parce qu'il désirait reprendre l'exercice de sa profession d'avocat.

Le Père Hyacinte partira, dit-on, pour l'Ouest, la semaine prochaine.

Jay Gould a déposé aujourd'hui devant le Grand Jury, dans l'enquête sur l'affaire de l'or.

Plusieurs distilleries de Brooklyn ont été saisies aujourd'hui par les officiers du revenu intérieur, assistés de députés. Les officiers ont été attaqués par une bande d'individus sans aveu, armés de pierres, que la police a promptement dispersés. Les alambics ont été saisis et les délinquants arrêtés.

New York, 26 oct—Les mécaniciens de l'Erie se sont mis de nouveau en grève cette après-midi.

L'Association de la Science Sociale a commencé aujourd'hui sa huitième session annuelle.

Augusta, Maine, 26 octobre—Le gouverneur est parti pour Washington sans nommer un sénateur pour succéder à Fessenden.

Wilmington, 26—L'affaire des officiers du *Cuba* a été reprise aujourd'hui. La Cour s'est ajournée à demain.

Augusta, Ga. 26.—Edward Cody, citoyen du comté de Warren, a été enlevé la nuit dernière par un détachement de soldats fédéraux. Ceux-ci le conduisaient hors de la ville, lorsqu'il est parvenu à s'échapper. En fuyant il a été atteint de deux balles. Le shérif a fait connaître cette attentat aux autorités militaires.

Cette affaire a excité une indignation générale.

Marchés européens.

Hâvre, 26 oct—Coton calme.

Liverpool, 26—Coton stationnaire.—Uplands 12—Orleans 12 1/4—Ventes 12,000 balles.

Londres, 26—Consolidés 93 1/2. Bons 81 7/8.

Francfort, 26—Bons fermes 87 7/8 à 88.

Marchés américains.

New-York, 26—Coton sans changement prononcé. Uplands 26 1/4, Ventes 1,800 b.

New-York, 26—Gouvernements lourds. 5-20 de 62, 125 1/8. Sécurités du Sud faibles. Argent calme 5 à 7. Sterling 109 à 109 1/4. Or languissant 130 1/8.

Mobile, 26—Coton plus facile; middling 24 1/2. Ventes 850 balles. Arrivages 883. Exportation 404.

Savannah, 26.—Coton actif—Middling 25.—Ventes 900—Arrivages 3223—Exportation 871.

Charleston, 26—Coton en bonne demande—Middling 25—Vente 800—Arrivages 1789—Exportations: Angleterre 2256—Cabotage 1052.

Memphis, 26.—Coton ferme et calme. Middling 24 1/4. Arrivage 1248 balles. Export. 635.

St Louis, 26 oct—Tabac: Lugs 8 1/4 à 9 3/4; Dark logs 10 à 10 1/2.

Louisville, 26 oct—Grosse toile, 27. Coton; Middling 25. Tabac: Ventes 57 boucauts; prix $7 60 à $16.

Cincinnati, 26—Farine sans changement. Blé languissant. Maïs 85 à 87. Avoine 50 à 56. Seigle 9 à 95. Coton ferme; middling 25 1/4. Tabac: ventes 102 boucauts; prix $8 10 à $17 25. Whiskey 1 12. Porc 31. Graisse 16 3/4. Bacon: épaules 16 1/2; côtés 19 1/2. Beurre 29 à 34. Fromage 17 1/2 à 18 1/2.

Nouvelles des Rivières.

Memphis, 26 octobre—Monté: Rubicon.—Descendu: Julia.

La rivière baisse. Temps clair et froid.

Vicksburg, 26—Monté; Continental, 5 A. M. Descendus: H. S. Turner, 10 P. M.; Kellogg et barges, 7 A. M.; Belle Lee, 7 P. M. La rivière monte lentement.

Louisville, 26 oct—La rivière baisse, 3 pieds 4 pouces dans le canal. La rivière monte à Pittsburg.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 26, 6 P. M. — Baromètre 30.40. Brise N.-E. forte. Ni arrivages ni départs.

(*Dépêches d'hier soir*).

Washington, 26 octobre—S. A. Harlowe a été nommé marshal des Etats-Unis du district Sud de New-York, en remplacement de Barlow, démissionnaire.

Michael A. Collins a été nommé estimateur de marchandises à Charleston, Caroline du Sud, et Zoel C. Winck a été nommé avocat du district Est du Texas.

L'assistant trésorier Butterfield a donné sa démission. Boutwell et Grant ont eu une conférence à l'occasion de cette démission.

Le président Grand partant pour le Nord, la séance ordinaire du Cabinet n'aura pas lieu.

San Francisco, 26 octobre—Riley et Cannon ont tiré 93 coups. La tombée de la nuit a interrompu le tir. La partie a été déclarée nulle.

Cairo, 26 oct—Montés: Republic, Marble City, Davage et Silver Spray.

Descendus: St Joseph, Julia, Argosy, Bismark et Alpha.

La rivière a baissé de cinq pouces. Temps clair et froid.

Le *Herald* fait le portrait suivant du père Hyacinthe:

"Le prédicateur est ce qu'on appelle un homme d'une belle prestance. Il paraît âgé d'une quarantaine d'années; sa taille est un peu au-dessous de la moyenne. Il a le front haut, le nez aquilin, des sourcils bien dessinés et des yeux noirs, aux orbites un peu profondes. Son regard plein d'éclat et de profondeur dénote de grandes capacités intellectuelles, tandis que sa bouche aux contours bien arqués et aux lèvres minces indique la résolution poussée même jusqu'à la ténacité. Sa tête est large, presque ronde, les cheveux sont très courts. Quand on lui adresse la parole, on est tenté de croire qu'il lit dans l'esprit de son interlocuteur et qu'il sait d'avance ce qu'on va lui dire.

"La mise du père Hyacinthe est simple et sévère, comme celle de tout autre prêtre. Quant à ses manières, elles sont pleines d'affabilité."

Aussitôt son arrivée à l'hôtel, le prédicateur avait fait défendre sa porte, mais le *reporter* du *Sun* a forcé la consigne. Il en a profité pour soumettre le P. Hyacinthe à l'interrogatoire que voici:

"D.—Je serais bien aise de savoir en quoi vos idées diffèrent de celles de l'Eglise catholique?

R.—Mes idées sont résumées dans la lettre que j'ai écrite au Supérieur de mon couvent et qu'a été publiée. L'Eglise catholique est divisée en deux parties, les Ultramontains ou partisans de l'immobilité, et le parti du progrès religieux et politique. A celui-ci appartient maintenant M. de Montalembert, qui jadis était ultramontain. Ses idées étaient aussi celles de Lacordaire. Quant à moi, j'avais l'habitude de quitter tous les dimanches le couvent des Carmes, ma petite maison, pour prêcher à l'église de Notre Dame de Paris. Dans mes sermons, j'inclinai vers la liberté de conscience et j'attaquai l'esprit qui, dans le passé, a donné naissance à l'inquisition. Je considérais les protestants comme des chrétiens, baptisés comme tels et dont les doctrines étaient chrétiennes. Les général de mon ordre m'a imité pas la liberté de ma parole. Je me voyais constamment entravé à la gorge et bâillonné. Mais la colère du général fut encore aggravée lorsque j'eus assisté au Congrès de la Paix à Paris, où je lis un discours. Parler en faveur de la paix me ravirait être un mal. Fatigué enfin de ces entraves, j'abandonnai ma robe et je quittai mon couvent. Le général m'a écrit d'y rentrer avant dix jours sous peine d'excommunication majeure. J'ai répondu en partant pour l'Amérique.

"D.—Recommencerez vous à prêcher à votre retour?

"R.—Cela dépendra de l'esprit que manifestera le concile œcuménique. Si ses membres se mettent au niveau des tendances de l'époque, je reprendrai mes sermons, mais s'ils s'enveloppent dans les idées étroites du passé, je serai peu disposé à prêcher leurs doctrines.

"D.—Vous doutez de l'infaillibilité du Pape?

"R.—Oui, mais vous savez sans doute que l'infaillibilité du Pape n'est pas un dogme de l'Eglise catholique; c'est simplement une opinion. Je suis catholique et j'admets tous les dogmes de l'Eglise.

"D.—Quelle est votre opinion relativement aux honneurs rendus à la Vierge?

"R.—J'honore la Vierge comme la mère de Dieu, ainsi que tous les catholiques, mais je désapprouve l'attention excessive qu'on lui donne à l'exclusion même du Christ qui est Dieu lui-même. Je désapprouve aussi le grand respect que l'on a pour le Pape et qui touche à l'idolâtrie."

C'est en français que le P. Hyacinthe a répondu à son interlocuteur. Il ne parle pas l'anglais.

AFFAIRE DE PANTIN.

On lit dans le *Gaulois*:

Malgré d'actives recherches on n'a pu encore retrouver le cadavre de Jean Kinck.

Troppmann continue à garder un silence absolu de ce côté; rien, pas un mot, qui puisse mettre la justice sur la voie de la vérité. Il se renferme toujours les complices et complices il y a.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des événements qui pourraient marquer de ce procès jusqu'au jour du commencement des débats.

Aujourd'hui il nous a plu de les lettres publiées par le *Petit Moniteur* [illegible].

Lettre de M. Edmond Troppmann à son père.

Cherbourg, 28 septembre 1869.

Ma pauvre [illegible],

[illegible] qui mettre à présent quel affreux malheur vient de [illegible] Jean Baptiste qui vient de partir [illegible] quinze jours, que vous ai [illegible] d'être arrêté au Havre [illegible] tout d'un crime affreux et conduit à la prison de Paris. J'aurais pu, à Mulhouse, [illegible] la famille, [illegible]. Je suis prêt à donner ma vie pour changer tout ce qui s'y a encore moyen de changer.

Ton frère qui t'aime tendrement,

E. TROPPMAN.

P. S. Notre capitaine m'a parlé encore ce qu'il veut m'accorder son congé qui est possible. Il me donne, si je veux, une permission de trente jours. Je vous ai fait que vous [illegible] au ministre pour qu'il me donnât un congé renouvelable de six mois; en considération de la peine que j'éprouve de la mort de [illegible] mon pauvre frère. Le capitaine en parlera au colonel qui m'admira, alors à l'obtenir, seulement, il m'a dit qu'il va [illegible] que le Tr mon père qui dit cette demande et j'y apporterai alors avec le colonel tout ce qu'il fallait pour me le faire obtenir.

Lettre de M. Troppmann à son frère aîné, établi à Mulhouse.

Cherbourg, le 28 septembre 1869.

Mon pauvre frère,

Le plus affreux malheur qui ait jamais frappé quelqu'un vient de tomber comme la foudre sur notre famille. Jean Baptiste, qui est parti il y a quinze jours, vient d'être arrêté pour avoir commis un horrible assassinat sur toute la famille de Roubaix.

Il y a huit jours, je vous consolais encore sur son départ, parce que jamais une pareille idée, affreuse comme elle est, n'a traversé ma tête; je croyais être sûr que comme moi il cherchait par des moyens honnêtes à nous créer une position meilleure, mais en lisant le journal, avant-hier, je vis avec horreur qu'il avait commis un crime affreux, qu'il avait été arrêté au Havre et conduit à la prison à Paris. Il s'était échappé des mains du gendarme et il s'était jeté dans l'eau pour se noyer, mais on l'a retiré de force. Juge de l'affreux coup que j'ai ressenti en apprenant cette nouvelle, et du coup plus terrible encore qui frappera notre mère si elle va l'apprendre. Oh! elle va en mourir. De grâce, ne lui en parle pas. S'il est temps encore, qu'elle n'a pas encore entendu l'affreuse vérité, dites lui que vous venez de recevoir l'acte de décès; qu'il est mort sur un vaisseau qui a fait naufrage sur la Manche lorsqu'il avait voulu aller en Angleterre, et éloignez d'elle tout le monde qui pourrait lui faire savoir la vérité, car elle en mourrait.

Quittez, tous, s'il est possible, la France; allez en Allemagne et cherchez là à gagner votre vie, c'est le seul moyen de sauver encore notre mère de la mort et toute la famille de la plus affreuse misère.

Je tâcherai d'obtenir un congé, s'il est possible, et je vous rejoindrai.

Je finis ma lettre avec douleur, le coup qui nous frappe est bien cruel, il est écrasant, mais nous sommes des hommes, tâchons de nous montrer comme tels.

Je te serre la main,
Ton frère, EDMOND TROPPMANN.

☞ La machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges des fées: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick, 97 & 118 rue du Canal.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC. LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges.

Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?

Avez-vous la constipation?

Avez-vous des aigreurs?

Avez-vous une mauvaise haleine?

Avez-vous les mains et les pieds froids?

Avez-vous la fièvre en frisson?

Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption de menstrues?

Avez-vous des vomissements?

Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?

Avez-vous des éblouissements?

Avez-vous une peau jaune et décolorée?

ANCIEN ET EFFICACE

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée?

Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?

Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?

Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.

On en vend dans le monde entier.

Décédé hier, à deux heures, JEAN LOUIS EMILE, âgé de 7 mois, enfant de Michel Emile LEPRETRE et de Félicité Lefebvre. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 11 heures du matin. Le corps est exposé chez sa tante, au No 225, rue St Claude, près Dumaine.

TAPIS. TAPIS. ELKIN & CO., 168..........RUE DU CANAL..........168 (En face du Christ Church.) Appellent l'attention des acheteurs sur leurs TAPIS VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN, de nouveaux genres; sur leurs TOILES cirées de toutes largeurs, STORES à nouveaux dessins, CORNICHES, FLÈCHES et BANDES, DEVANTS de cheminées, NATTES et DESSOUS de tables, ETOFFES à rideaux, GUIMPES, &c., &c. Qu'ils offrent au plus BAS PRIX.

Magasin de Tapis, Au No 17 de la rue de Chartres. NOUS offrons, A BAS PRIX: TAPIS Wilton, moquette, velours, Bruxelles, Ingrain, Vénitiens, chanvre etc. TOILES cirées de toutes largeurs, NATTES blanches à carreaux... [illegible] A. BROUSSEAU & CO.

EXPOSITIONS De Londres et de Paris. Médailles décernées. LE COTON A BOBINE O. N. T. SIX CORDES, SOUPLE ET FINI, De CLARK. GEO. A. CLARK, Seul Agent. [illegible]

MEDICAMENTS GRATIS. Nouvelle Pratique Médicale. LE Docteur P. JEGOU [illegible]

JEFFERSON ACADEMY. 123..........CONTI..........123 ENTRE DAUPHINE ET BOURBON. Dirigée par G. J. FORD. [illegible]

OLIVES, CAFE JAVA. [illegible]

HABILLEMENTS. PARDESSUS [illegible] B. T. WALSHE [illegible]

LINGE DE PEAU D'HIVER, POUR MESSIEURS. [illegible] B. T. WALSHE.

AVIS. ON demande [illegible]

Demande de Barbier. ON demande un BARBIER [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. LE DOCTEUR ORIARD, Encoignure Orléans et Dauphine.

LE Dr. B. A. POPE. CABINET No 113 DE LA RUE DU CANAL, COIN CARONDELET. ENTRÉE No 1 SUR LA RUE CARONDELET.

AVIS D'ENCAN. JOSEPH HOLZ [illegible]

En Magasin et en Débarquement, SOUFRE en canons et en fleurs; [illegible] MOUTARDE NOIRE; [illegible] VERNIS; ALUN, CURCUMA, EAU DE FLEURS D'ORANGER. INDIGO; HUILE DE COCO; COLLE de Givet et d'Irlande; HUILES ESSENTIELLES de citron, orange, bergamote. A vendre par P. CUSACHS, Au coin des rues Royale et St Philippe.

KEEP & CAULFIELD, 77..........RUE ROYALE..........77 ONT en magasin et attendent: [illegible] PORC MESS, [illegible] BACON, JAMBONS, SAINDOUX, BEURRE, FARINE, [illegible]

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana. ASSEMBLEA GERAL EXTRAORDINARIA. [illegible] J. M. DUTRA, Secretario.

La STATE SEMINARY. Cette Institution sera réouverte, à Baton-Rouge, le LUNDI, 1er novembre 1869. LA STATE SEMINARY, Baton-Rouge, Lne., 22 octobre 1869. Ordre spécial No 13. Sur la recommandation de Son Excellence le gouverneur Warmoth, les Directeurs de l'Asile des Sourds et Muets, à Baton-Rouge ont offert ce vaste édifice aux Directeurs du "La. State Seminary" pour les élèves. La classe se recommencera donc, à Baton-Rouge, le LUNDI, 1er novembre prochain. Les élèves sont requis de se présenter à l'Institution au jour et au lieu indiqués. D. F. BOYD, Surintendant.

Bureaux de la Société d'Assurance Mutuelle de Secours et de Bienfaisance de la Louisiane. Au No 120 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 22 octobre 1869. LES Membres de cette Société sont informés de la mort de JOHN WIEBELT, membre de cette Société, et sont requis de venir payer $1 25 (assessment No 2) pour remboursement la somme de $[illegible] payée, par la Société, à la veuve du défunt. R. W. YAUNG, Secrétaire.

J. DE CORTE TAILLEUR-MARCHAND, ARRIVÉ récemment de Paris, annonce au public qu'il a ouvert un magasin au No 38 de la rue Royale, près Canal, en face du "Merchants' Exchange." Il invite ses amis et le public à venir examiner son stock qui se compose de Casimirs français et anglais, Soieries et Gilets de dessus ou velours.—Tous articles des plus fins et du dernier genre. Un habit ne pourra sortir de l'établissement. Les ordres seront promptement exécutés. Prix très modérés.

F. GONTHIER, —a transporté son— ETABLISSEMENT DE TAILLEUR —AU No— 143......de la rue Gravier......143 Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il a été [illegible].

JOHN E. HOLLAND, AVOCAT —Et— NOTAIRE PUBLIC, Au No 8 de la rue Royale.

J. A. CELLES, Architecte et Entrepreneur, VIENT d'ouvrir son bureau au No 23 Passage de la Bourse, où il s'occupera des plans de constructions, devis, spécifications, prix comptant, et évaluations de bâtisses faites ou à faire. L'attention de MM. les propriétaires et de MM. les entrepreneurs est appelée sur cette annonce. Mr. A. Conveur ingénieur civil distingué, est attaché à ce nouveau bureau, où il s'occupera spécialement des plans de ventes, arpentages, nivellement, &c., &c. Atelier pour la construction, No 221, rue Bourgogne.

Marchandises Nouvelles D'AUTOMNE.

G. F. BARRIERE & CO. —AU— No 135 de la Rue du Canal, VIENNENT de recevoir, par les derniers arrivages du Nord et d'Europe, un assortiment complet de marchandises nouvelles... [illegible] Etoffes à Robes. POPELINES... CASIMIRS et DRAPS... MOUSSELINES LAINE... ALPACAS... PLAIDS TARTAN... TARTAN LAINE... Etoffes Noires. Châles. Toiles. Bonneterie et les Célèbres Gants de Peau Jouvin. Parfumerie. Cotons et Articles d'Habitations. [illegible] G. F. BARRIERE & CO.

GUEBLE & NIPPERT, 137 RUE DU CANAL 137 [illegible] Gants de Peau, BOUTONS et GARNITURES, DENTELLES, GUIPURE et VALENCIENNES, RUBANS SATIN, TAFFETAS et VELOURS, POUPÉES de PARIS, JOUETS, etc. VOITURES, VÉLOCIPÈDES D'ENFANTS, PARFUMERIE FRANÇAISE. [illegible] Gueble & Nippert.

D. LOPEZ, 151..........RUE DU CANAL..........151 [illegible] UN RESTAURANT RÉGULIER [illegible] DES SALONS POUR FAMILLES. [illegible] D. LOPEZ.

[illegible] ANT. LANATA.

ON DEMANDE une [illegible] FEMME DE CHAMBRE. [illegible]

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE Pour la Machine à Coudre de Grover & Baker, Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane. Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, à No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

G. L. FEVRE, 148..........RUE ROYALE..........148 IMPORTATEUR DE VEAUX VERNIS, cirés, mégissés, Maroquins à Chèvre et Pattes, Chevreau, Doublure à tiges de fantaisie pour Chaussures de Dames. Assortiment complet d'Outils de Cordonnerie, Tiges de Bottes et Bottines. ELASTIQUE TERRY. Cuir à Harnais, semelles de Cincinnati et New York. Peaux de Crocodiles tannées.

Dr. Joaquin R. Roldan, DE L'UNIVERSITÉ DE LA HAVANE ET ÉLÈVE LIBRE DE LA FACULTÉ DE PARIS. Spécialités: MALADIES de femmes et d'enfants, affections de poitrine et du foie, affections bronchiales et syphilitiques, rhumatismes et fièvre jaune. [illegible]

Meilleurs Cigares de la Havane. [illegible] FERNANDEZ & VILLA.

FER EN BARRES ET EN FEUILLES, FEUILLES DE FERBLANC, FEUILLES DE CUIVRE, ACIER, CHARRUES, PIOCHES, HACHES, CHAINES, FERS A CHEVAL, Do POUR MULETS, CLOUS, CLOCHES, MOULINS A GRU, ETC., ETC., ETC. A bas prix. B. J. WEST, 119, 121, 123 et 125 rue Magazine.

POOLE & HUNT, FABRICANTS DE MACHINES A VAPEUR, CHAUDIÈRES, &c., Baltimore. Agent, B. J. WEST, 119, 121, 123 et 125 rue Magazine.

JE SUIS MAINTENANT PRÊT A REMPLIR LES ORDRES qui me seront adressés pour le MOULIN A GRU d'habitation, patenté et amélioré. Je fournis aussi le MOULIN A BROYER LE MAIS EN ROBE (Corn Cob and Shuck Crusher combined). B. J. WEST, 119, 121, 123 et 125 rue Magazine.

JOS. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR, 39..........BOURBON..........39. Entre Douane et Bienville, Autrefois rue de Chartres No 34.

Chemiserie Elégante, 57, rue Bourbon, entre Bienville et Conti. CHEMISES sur mesure, coupées d'après les dernières modes de Paris.—Prix modérés. E. COBLENTZ & CO. Caleçons et Gilets de flanelle sur mesure.

THEO. DANZIGER, 163..........CANAL..........163 Soieries! Soieries! J'OFFRIRAI en vente LUNDI 25 octobre un grand stock de SOIERIES, unies et de couleur à très bas prix. [illegible] Une excellente occasion [illegible]

CONFISERIE! Confiserie! Confiserie! MAX NIHOUL, ANGLE DES RUES CANAL ET DAUPHINE. [illegible] Jeudi, 28 Octobre. [illegible] Fruits français cristallisés, Bonbons à la crème etc etc. Glaces, Sorbets, Biscuits glacés, etc. [illegible]

Modes! Nouveautés! Mme EMERY, 66..........RUE ROYALE..........66 [illegible]

Grand MAGASIN AMERICAIN, Où le prix de chaque article est d'une Piastre. [illegible] W. L. STONE.

AVIS. [illegible]

MOULIN A RIZ SONIAT, SITUÉ A LA PAROISSE ST-CHARLES, A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge. [illegible] Pour plus d'information s'adresser à EMILE DUPRÉ, Enc. Peters et Douane, ou aux MM. SONIAT FRÈRES, [illegible] J. LONG, Kenner P. O.

DENTISTES. Transfert de Cabinet. LE Dr. A. F. ALLAIN [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp, CHIRURGIEN DENTISTE. [illegible]

Le Docteur H. Laurence, DENTISTE. [illegible]

LE DR. ALLEN, (Dentiste.) A transféré son cabinet au No 12 de la rue Dryades... [illegible]

$20 Seulement 20 LE Dr. Chs. MERMILLOD [illegible]

Dr. MALONEY DENTISTE. No 203 rue St-André, près Magasine. (Quatrième District.) ANNONCE à ses amis et au public qu'il pose les râteliers à $25. [illegible]

Changement de domicile. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE 130..........RUE DU CANAL..........130 entre St-Charles et Carondelet [illegible]

Le Dr. CHARLES E. KELLS DENTISTE. Cabinet et domicile, No 16 rue Dauphine, 2ème maison après la rue de Canal, près de Lopez. Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] C. T. HOWARD, Président. [illegible]

FABRIQUE DE CANDI. [illegible]

NORMAN & REISS, 121 à 123 rue de la Vieille-Levée, 121 à 123 [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL. F. R. JUSTUS, IMPORTATEUR ET MARCHAND. Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds, No 178 DE LA RUE DU CANAL [illegible] Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds, [illegible]

Propriétés à louer ou à vendre. A LOUER. [illegible] A LOUER. [illegible] A Louer ou à Vendre [illegible] A LOUER. [illegible] A LOUER. LA JOLIE RÉSIDENCE [illegible] A Louer [illegible] A Louer, UN APPARTEMENT [illegible] A Louer. LA [illegible] MAISON [illegible] A VENDRE [illegible] A LOUER [illegible] A LOUER. LE MAGASIN [illegible]

CHARBON. CHARBON. [illegible] Charbon! Charbon! Charbon. JAS. M. PETERSON, Marchand de Charbon. Dépôt No 39 de la rue Dauphine. [illegible]

JOHN E. SMITH, MARCHAND DE CHARBON (Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais. [illegible]

EDWARD BEALS, JR. [illegible] ALPHONSE LAINE. BEALS & LAINE. Marchands de Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais. [illegible]

Charbon. Charbon. CHARBON Pittsburg [illegible] plus bas prix du marché par W. G. COYLE & Co. Bureau No [illegible] Dépôts: Coin Magasine et Nuns, Coin Julia et Water.